



16^{ème} Assemblée Générale de l'AFROSAI
Tripoli-Libye, du 02 au 06 décembre 2024

ACCORDS DE TRIPOLI

L'AFROSAI, en tant qu'Organisation Internationale professionnelle, reconnaît que la coopération mutuelle et la solidarité active permettent aux Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de relever les défis et de combler les besoins liés à l'exercice optimal du contrôle externe des finances publiques, dans la perspective d'améliorer la bonne gouvernance, la transparence et la culture de la responsabilité en matière de gestion des finances publiques.

C'est pourquoi, les travaux de l'Assemblée Générale de l'AFROSAI s'érigent en tribune pour contribuer aux développements contemporains en matière d'audit du secteur public et capitaliser les actions des parties prenantes clés des ISC et de l'Organisation toute entière.

Dans cette logique, la 16^{ème} Assemblée générale de l'AFROSAI a axé ses débats techniques sur les défis liés **à la dette publique extérieure des pays africains et le rôle des ISC, l'audit des aides financières et des subventions, et l'harmonisation des efforts de toutes les parties impliquées pour améliorer la gouvernance financière et la responsabilité.**

Grâce à sa diversité appréciable tant au niveau linguistique et économique qu'à celui des modèles d'ISC qu'elle fédère, l'AFROSAI dispose d'Organes compétents et d'initiatives pertinentes, lui permettant d'adresser de manière conséquente les questions identifiées et de tirer profit des opportunités qui s'en dégagent, pour le grand bénéfice de ses ISC membres.

Dans cette logique, les Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC), Membres de l'AFROSAI, fières de leur diversité linguistique, culturelle et organisationnelle ;

Reconnaissant que cette diversité constitue une richesse indispensable pour accroître, au sein du continent africain, la valeur de l'audit externe des Finances Publiques ;

Convaincues du nécessaire affermisement du rôle essentiel des ISC dans la mise en œuvre des politiques publiques de leurs États respectifs, ainsi que dans l'amélioration de leurs performances, l'accroissement de la reddition des comptes et la préservation de leur crédibilité ;

Ayant conscience que la coopération professionnelle est la voie à suivre au regard des difficultés lancinantes rencontrées dans le contrôle des finances publiques et des problématiques émergentes dans un environnement de plus en plus évolutif ;

Résolues d'adresser les questions d'intérêt commun, notamment celles relatives à la gouvernance financière et à la démarche moderne de l'audit externe du secteur public, qui épouse désormais de nouveaux paradigmes technologiques et une approche participative ;

Après s'être réunies à Tripoli en Libye les 05 et 06 décembre 2024, dans le cadre de leur 16^{ième} Assemblée Générale ;

- Considérant le rôle actif de conseil des gouvernements que les ISC sont appelées à jouer en matière de viabilisation de la dette extérieure et de réduction des vulnérabilités financières des États ;

- Considérant la nécessité d'optimiser les systèmes de gestion de la dette publique et des risques inhérents ;
- Considérant les enjeux grandissants de la gestion des subventions et des aides financières octroyées aux pays du continent, ainsi que leur impact considérable sur la croissance économique et le développement ;
- Considérant l'indispensable maîtrise des risques rattachés à la gestion de ces sources de financement additionnelles ;
- Considérant que la promotion de la bonne gouvernance requiert la participation de toutes les parties prenantes, notamment la collaboration des Organisations de la Société Civile et l'implication des citoyens ;
- Considérant les défis liés à l'approche participative de l'audit externe des finances publiques et les ajustements organisationnels qu'il conviendrait d'opérer au sein des ISC ;
- Considérant que les travaux des ISC doivent avoir une valeur ajoutée pour l'ensemble des parties prenantes et contribuer par leur impact à l'amélioration des conditions de vie du citoyen.

Conviennent d'œuvrer en faveur de :

- la promotion de meilleures stratégies et pratiques de gestion de la dette publique et des risques inhérents ;
- la mise en place des mécanismes efficaces de contrôle permettant de maximiser les avantages générés par les subventions et les aides financières ;
- la valorisation des apports des Organisations de la Société Civile et des citoyens à l'effet d'améliorer l'impact des audits et de susciter la confiance des parties prenantes clés.

Les actions à mettre en œuvre pour le respect du triple engagement susmentionné se déclinent ainsi qu'il suit :

I. De la promotion de meilleures stratégies et pratiques de gestion de la dette publique et des risques inhérents

La gestion efficace de la dette publique doit permettre d'atteindre un juste équilibre entre la satisfaction des besoins de financement des gouvernements et la viabilité à long terme des dettes qu'ils contractent, avec une bonne maîtrise des risques financiers y associés.

Les ISC, dans leur posture d'assistant des Etats en matière de finances publiques, sont encouragées à accompagner les gouvernements à l'implémentation des mesures propices à une gestion optimale des emprunts étatiques. Il s'agit de :

- 1- **Renforcer la transparence et la responsabilité des gestionnaires de la dette publique** : la publication de rapports périodiques et le développement d'une base de données complète sur la dette publique, aiderait à stimuler une gestion plus responsable et rigoureuse des fonds issus de l'endettement ;
- 2- **Codifier les processus de gestion de la dette** : il convient d'élaborer une politique globale de gestion de la dette publique, traduite par des objectifs clairs assortis d'échéanciers précis ;
- 3- **Rationaliser les coûts de l'endettement** : ce processus passe entre autres par la négociation des modalités de restructuration de la dette publique qui puissent optimiser les conditions de remboursement et réduire substantiellement leurs impacts sur les finances publiques ;
- 4- **Diversifier les sources de financement** : l'adoption des politiques incitatives permettrait de stimuler les financements locaux et d'attirer les investissements directs étrangers ;
- 5- **Accroître la solvabilité des Etats** : adopter des politiques économiques favorables à l'augmentation des ressources propres, en priorisant les secteurs économiques porteurs de croissance, adossés sur des objectifs économiques concrets ;
- 6- **Maitriser les risques financiers de la dette publique** : l'analyse et le traitement efficace des risques financiers liés à l'endettement et le développement des plans de secours contribuent à améliorer la gestion de la dette et aident à prémunir des crises financières incidentes, en particulier les nouveaux instruments de financement ;
- 7- **Intensifier le contrôle interne de la gestion de la dette publique** ; l'évaluation des risques, des points forts et de l'application des contrôles internes afin de contribuer au renforcement continu des contrôles ;
- 8- **Affiner le rôle des ISC** : le renforcement de la coopération entre les gestionnaires de la dette publique et les ISC est un levier à l'amélioration de la qualité du processus d'audit de la dette publique.

II. De la mise en place des mécanismes efficaces de contrôle permettant de maximiser les avantages générés par les subventions et des aides financières

L'octroi des aides financières, qu'elles soient sous forme de subventions ou de prêts, est un mécanisme répandu au sein des politiques de développement de nombreux pays africains.

Ces appuis financiers des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), destinés à résoudre divers problèmes socio-économiques, n'échappent pas au champ de compétence des ISC, auxquelles incombent la charge d'assurer la transparence et la reddition des comptes de la gestion des fonds publics.

Au moyen d'examens rigoureux des accords qui dictent les conditionnalités de déboursement et d'utilisation de ces fonds, les audits réalisés par les ISC révèlent d'importants manquements dans la gestion qui en est faite.

Ces résultats soulignent l'urgence pour les ISC africaines de mettre en place, en s'inspirant des pratiques établies par l'INTOSAI et du cadre de déclarations professionnelles de l'INTOSAI, des mécanismes de contrôle plus efficaces afin d'améliorer la qualité des contrôles des aides financières et des subventions. Cela implique :

- 1- **Renforcer les capacités des auditeurs** : investir dans les formations et le renforcement des capacités des auditeurs au sein des ISC permettra de leur procurer les outils adéquats pour réaliser des audits approfondis et efficaces. Il s'agit notamment de familiariser les auditeurs avec les meilleures pratiques et normes internationales, telles que celles établies par l'INTOSAI ;
- 2- **Renforcer la collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**: l'établissement de partenariats plus solides avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est essentiel pour garantir un financement adéquat des activités d'audit. Les efforts de collaboration pourraient comprendre des initiatives de financement conjoint, dans le cadre desquelles les PTF contribueraient au budget d'audit en échange d'une transparence dans l'utilisation des fonds ;
- 3- **Mettre en œuvre des solutions numériques** : l'adoption de plateformes numériques pour la gestion des demandes de subvention et l'établissement de rapports peut rationaliser le processus d'audit. Les outils numériques peuvent faciliter le suivi en temps réel de l'utilisation des fonds et améliorer la précision des données ainsi que la communication entre les parties prenantes ;
- 4- **Élaborer une approche d'audit basée sur les risques** : une approche d'audit basée sur les risques, concentrée sur les domaines et les projets à haut risque, peut optimiser l'utilisation de ressources limitées. Cette approche permet aux auditeurs de centrer leurs efforts sur les projets les plus susceptibles de donner lieu à des cas de faute de gestion ou de non-conformité ;
- 5- **Promouvoir la sensibilisation et l'engagement du public** : la sensibilisation du public à l'importance de la transparence et de la reddition des comptes en matière de gestion des fonds publics, peut favoriser l'émergence d'une culture de la responsabilité. L'implication des organisations de la société civile dans le processus d'audit peut également renforcer le contrôle et promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance ;
- 6- **Sensibiliser les pouvoirs publics** sur la nécessité de mettre en place un cadre juridique à même de permettre aux organisations de la société civile de participer à la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des projets et des programmes publics ;

- 7- **Mettre en place un cadre adéquat de gestion des risques de fraude et de conflits d'intérêt de ces organisations de la société civile.**

III. De la valorisation des apports des organisations de la société civile et des citoyens à l'effet d'améliorer l'impact des audits et susciter la confiance des parties prenantes

L'implication des parties prenantes dans la promotion de la bonne gouvernance est un facteur de complémentarité qui crédibilise les recommandations issues des audits.

Ainsi, l'engagement auprès des parties prenantes est désormais une fonction transversale clé dans la gestion stratégique des ISC qui, pour apporter de la valeur et des avantages, doivent être en mesure de collaborer avec les parties prenantes, tant internes qu'externes. En plus de consolider l'Etat de droit, les synergies qui s'en dégagent augmentent l'efficacité des différents acteurs et optimisent l'action des ISC.

Toutefois, cette fonction ne peut être garantie que s'il en est de même de l'indépendance des ISC dont la carence limite leur aptitude à mener un dialogue franc avec les parties prenantes concernées, notamment les Organisations de la Société Civile et les citoyens.

Dès lors, la valorisation efficace de ces atouts requiert des ISC la mise en place d'un dispositif stratégique adapté, lequel doit pouvoir :

- 1- **Intégrer les synergies d'action naissantes dans la structure organisationnelle des ISC :** mettre en place des structures dédiées au renforcement de la collaboration ISC /OSC et formaliser les procédures qui sous-tendent les partenariats ;
- 2- **Renforcer les canaux de communication :** améliorer l'accessibilité et l'efficacité des plateformes de communication, en veillant à ce que les populations en situation de précarité aient des chances égales de participer aux discussions sur l'audit et la question des finances publiques.
- 3- **Encourager la sensibilisation aux mécanismes de dénonciation :** mettre en place des mécanismes de dénonciation garantissant la transmission correcte et confidentielle des informations et la protection des dénonciateurs ;
- 4- **Renforcer la collaboration avec les médias :** travailler en étroite collaboration avec les médias pour diffuser largement les résultats des audits, sensibiliser le public et encourager les discussions sur la responsabilité des pouvoirs publics.
- 5- **Renforcer l'impact de la collaboration avec les parties prenantes :** développer un système structuré de contrôle et d'évaluation afin d'évaluer l'efficacité des efforts d'engagement des citoyens et des OSC.

Réaliser ces nobles orientations nécessite des engagements de la part de chaque ISC, ainsi qu'un soutien collaboratif de la part des organes de l'AFROSAI, notamment les Commissions Techniques, les Organisations Sous-Régionales, la Revue Africaine de Vérification Intégrée, et la Direction Exécutive.

Par ce nouvel agenda, les ISC de l'AFROSAI reconnaissent la nécessité de maintenir un niveau de pertinence et de crédibilité conséquent face aux défis émergents propres à leur contexte.

Elles réaffirment leur attachement aux valeurs de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que leur détermination à produire un impact significatif dans la vie des populations africaines.

Par conséquent, elles engagent le Président en exercice de l'AFROSAI, conformément à l'article 18 alinéa 3 des Statuts de l'AFROSAI, à veiller en liaison avec les Organes compétents de l'Organisation, à la mise en œuvre effective des présents Accords et d'en rendre compte, lors de la prochaine Assemblée Générale, prévue en 2027 au Kenya.
